Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260430-28_2026-DE



DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAËL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 04/2026

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS, Maire.

Présents : Isabelle TERTRAIS ; Arnaud LARMET ; Henri POHLER ; Dominique HUON ; Anne-Marie BLOYER ; Jean-François COËNT ; Brigitte LOUIS ; Émilie LEJEUNE ; Jeannine LE FOULER ;

Absents : Marc LE BIHAN ; Yann BOUTIER

Procuration :

Secrétaire de séance : Arnaud LARMET

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9 votes pour
Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026

DÉLIBÉRATION 28-2026 : Proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts,
Conformément au 3ème alinéa, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260430-28_2026-DE

- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant la nécessité de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs à la suite du renouvellement du conseil municipal,
Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques procédera à la désignation des commissaires titulaires et suppléants parmi une liste de contribuables proposée par la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PROPOSE la liste suivante :

	Commissaires titulaires		Commissaires suppléants
1	Yann BOUTIER sis Roc'h Vreign	13	TANGUY Vincent sis Kergosmarec
2	Brigitte LOUIS sis Guern an Floc'h	14	LE GRAËT Pierrick sis Kerbrechet
3	Arnaud LAMET sis 5 Coat Hamon	15	HUON Jean sis 27 rte de Lanrivain
4	BLOYER Anne-Marie sis 9 place de l'église	16	CORVELLER Gérard sis Kerlan
5	HUON Dominique sis Kerohou	17	LE DUIGOU Iveline sis Kerlan
6	LE FOULER Jeannine sis Kergroas Vian	18	GUILLAUME Gildas sis Coat Mael
7	LE BIHAN Marc sis Cosquériou	19	PETITPAIN Catherine sis 4 Coz Liorzou
8	LEJEUNE Émilie sis 1 Kerven	20	POHER Jacqueline sis Kerret
9	COËNT Jean-François sis Crec'h An Bleiz	21	REBILLE Françoise sis 3 place de l'église
10	LE BOURNAULT Louisette sis Kerauten	22	BRIAND Pierric sis 8 rte de St.Nicodème
11	SIMON Yolande sis 6 rte de St.Nicodème	23	LE NEVEZ Jean-Yves 17 rte de Callac
12	QUELEN Mickaël sis Kerguelen	24	DUGUE Marcel sis le Gollot

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

M. Arnaud LARMET, secrétaire

Mme Isabelle TERTRAIS, Maire

MAIRIE DE MAEL-PESTIVIEN (Côtes d'Armor)